

13 octobre 2016

Non au programme d'austérité! Défendons les droits des travailleurs du secteur public et les services qu'ils dispensent!

Les travailleurs de Nouvelle-Écosse rejettent le programme d'austérité antisociale du gouvernement McNeil



Manifestation contre la loi 148 devant le parlement de Nouvelle-Écosse en décembre 2015

Non au programme d'austérité! Défendons les droits des travailleurs du secteur public et les services qu'ils dispensent

- Les travailleurs de Nouvelle-Écosse rejettent le programme d'austérité antisociale du gouvernement McNeil
- Discussion avec Jason MacLean, président du Syndicat des employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse
- Résistance à la loi 10 du gouvernement du Québec
- Les effets des coupures du gouvernement dans les transferts en santé au Nouveau-Brunswick - *Entrevue avec Daniel Légère, le président de la section du Nouveau-Brunswick du Syndicat canadien de la fonction publique*

La lutte contre la précarité du travail et pour de meilleurs salaires

- Grande manifestation pour réclamer des changements à la législation du travail de l'Ontario

L'existence précaire des métallos actifs et à la retraite

- Les travailleurs résistent aux attaques de US Steel
- C'est le temps de donner une nouvelle direction et un nouvel objectif à l'économie

Non au programme d'austérité! Défendons les droits des travailleurs du secteur public et les services qu'ils dispensent

Les travailleurs de Nouvelle-Écosse rejettent le programme d'austérité antisociale du gouvernement McNeil

Les travailleurs du secteur public de Nouvelle-Écosse se préparent à intensifier leur lutte contre le programme d'austérité antisociale du gouvernement libéral majoritaire de Stephen McNeil. Le gouvernement commet un abus de pouvoir quand il nie aux travailleurs leur droit de négocier leurs conditions de travail qui sont les conditions mêmes de la livraison des services publics.

Les travailleurs ont été particulièrement outrés de l'adoption le 18 décembre 2015 de la Loi 148, le *Public Services Sustainability Act* (la Loi sur la durabilité des services publics). Sous prétexte de garantir la durabilité des services publics, cette loi attaque en fait les travailleurs qui fournissent ces services. Elle impose à tous les travailleurs du secteur public de la province un plafond d'augmentations salariales de 0 %, 0 %, 1 % et 1,5 % par année et 0,5 % le jour de l'expiration de la convention collective. Si les négociations vont en arbitrage, les arbitres doivent respecter ces paramètres salariaux dans leurs décisions.

La Loi a également terminé rétroactivement au 1er avril 2015 les paiements de l'allocation de retraite et des congés de maladie accumulés sur la base des années de service. Le gouvernement McNeil n'a pas encore proclamé la Loi et dit qu'il le fera dès que les discussions dans les négociations ou l'arbitrage sembleront vouloir dépasser les paramètres établis par la loi. Autrement dit, les travailleurs et leurs syndicats sont censés négocier un fusil sur la tempe et se soumettre « volontairement » aux attaques du gouvernement, qui est aussi leur employeur, ou faire face au plein poids de la Loi 148 qui sera proclamée.

C'est dans ce cadre que les enseignants des écoles publiques de Nouvelle-Écosse ont rejeté récemment une entente de principe qui avait été conclue en septembre. Ils l'ont fait pour s'opposer



à ces négociations bidon et au chantage en vertu desquels ils doivent accepter une offre salariale inacceptable et la détérioration de leurs conditions ou être frappés du couperet de la Loi.

Les travailleurs de la fonction publique membres du Syndicat des employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse (NSGEU) considèrent rejeter eux aussi une entente de principe qui avait été conclue avec leur employeur en novembre dernier, peu avant l'adoption de la Loi 148. En janvier dernier, le comité de négociation du syndicat qui représente quelque 7600 fonctionnaires syndiqués de la province a voté à 96 % de recommander le rejet de l'entente de principe après que le syndicat ait fait une tournée de ses membres à l'échelle de la province. Dans ce cas également, l'adoption de la Loi 148 antiouvrière a été un facteur majeur dans la recommandation de rejet. On lit dans un communiqué de presse émis par le comité de négociation en janvier que « l'ingérence législative brutale du gouvernement » a été la cause du changement de position. Les travailleurs de la santé membres du NSGEU s'apprêtent maintenant à entreprendre les négociations en vue du renouvellement de leur convention collective. Ils ont eux aussi déclaré qu'ils veulent signer un accord négocié qu'ils considèrent acceptable sans avoir cette épée de Damoclès de la Loi 148 qui pend au-dessus d'eux.



Discussion avec Jason MacLean, président du Syndicat des employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Forum ouvrier s'est récemment entretenu avec Jason MacLean, président du Syndicat des employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, au sujet de la situation que vivent présentement les employés du gouvernement et les Néo-écossais en général. Jason a dénoncé la fraude des négociations imposée aux travailleurs du secteur public. Il explique qu'en plus de l'imposition d'un plafond sur les salaires, les travailleurs sont très préoccupés par l'abolition de l'allocation de retraite parce qu'elle fait partie de la convention collective en vigueur.

« Le projet de loi nous enlève la prime d'ancienneté, en vertu de laquelle le syndiqué est admissible à une semaine de salaire par année de service à concurrence de 26 semaines lorsqu'il prend sa retraite. Cette prime existe dans notre convention collective et l'employeur veut nous l'enlever. Le projet de loi 148 élimine cette prime rétroactivement à partir du 1er avril 2015.

« C'est le gouvernement qui change la convention et c'est aussi lui l'employeur. Il passe une loi pour éliminer des clauses de la convention collective. Si nous acceptons et votons en faveur de cette entente, nous n'aurions plus de possibilité de la contester. Mais si nous votons contre, nous pouvons la contester devant les tribunaux, en vertu de la *Charte des droits et libertés* .

« Cette loi est un outil dont le gouvernement se sert pour nous forcer à accepter une entente, nous forcer à accepter ces mesures d'austérité en acceptant l'entente et à perdre pour toujours ces clauses qui font partie de la convention collective. Alors nous pensons que la chose à faire est de rejeter



cette entente et essayer de retourner à la table de négociation. Si nous ne pouvons pas y retourner, nous allons aller en conciliation avec l'employeur et espérer que cela aille en arbitrage.

« Entre-temps, le gouvernement pourrait proclamer l'entrée en vigueur de la Loi 148. Alors nous allons tout de suite voir les options de contestation juridique quand il y a atteinte à la convention collective et que des clauses sont abolies. Ces clauses ont été négociées librement et collectivement sur une période de plusieurs années. Personne ne peut venir nous dire que nous n'en voulons plus et s'en sauver. »

Jason a expliqué que le syndicat s'apprête à faire une tournée de la province pour présenter la recommandation du syndicat, qui est de rejeter l'entente de principe conclue sous la menace que le gouvernement pourrait nous l'imposer si nous ne l'acceptons pas. Les votes devraient avoir lieu à la mi-novembre ou vers la fin de novembre.

Il a dit en conclusion : « Ce que je dis de ce processus, c'est que le gouvernement a acculé les gens au mur et beaucoup de travailleurs disent que nous n'allons pas le laisser faire et n'allons pas accepter ses mesures d'austérité. Le mouvement syndicat en Nouvelle-Écosse est uni sur cette question et nous allons nous concerter et travailler ensemble jusqu'au bout. »



Résistance à la loi 10 du gouvernement du Québec



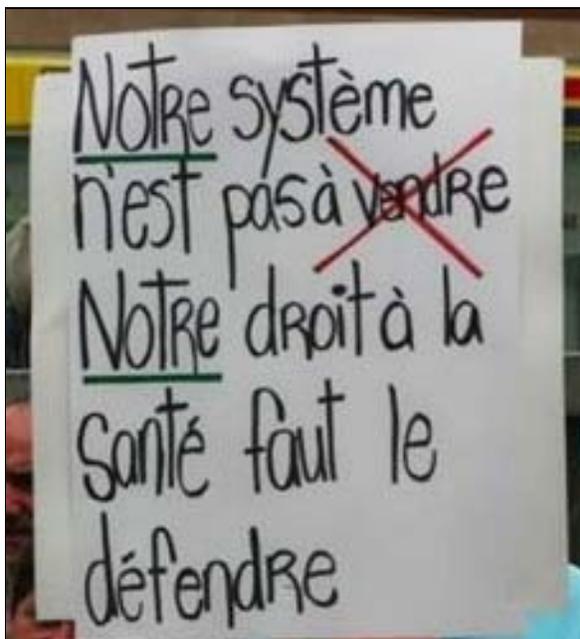
Les travailleurs de la santé manifestent à Montréal le 1er octobre 2015 contre le programme d'austérité antisociale du gouvernement Couillard

La Loi 10 s'attaque aux conditions de travail et à la livraison des services dans le secteur de la santé.

Les travailleurs mènent des actions à l'échelle du Québec contre la détérioration des conditions dans le secteur de la santé qu'amène la restructuration antisociale du secteur par le gouvernement libéral du Québec. La Loi 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, est un élément important de cette détérioration.

La loi 10 a été adoptée sous le bâillon par le gouvernement majoritaire de Philippe Couillard le 7 février 2015. Elle concentre le pouvoir décisionnel de tout ce qui concerne le système de santé dans les mains du ministre de la Santé. Elle a réduit le nombre des établissements de 182 à 33 et c'est le ministre de la Santé qui nomme et peut démettre leurs conseils d'administration.

Les travailleurs du Québec disent que la Loi 10 et toute l'offensive antisociale dans la santé y a accru le chaos, au point où les conditions de travail sont devenues intenable et le bien-être et la sécurité des travailleurs et des patients sont mis à risque. Les actions ont lieu dans toutes les régions du Québec et les travailleurs exposent ce qui se passe réellement dans le système de santé en vertu de cette restructuration antisociale et exigent des changements.



Le 6 octobre dernier, les travailleurs ont dénoncé la décision du conseil d'administration imposé par Québec du Centre intégré de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière de centraliser les laboratoires médicaux dans les grands centres urbains, ce qui causera des pertes d'emplois et de services dans l'ensemble de la région.

Des actions ont aussi eu lieu dans plusieurs régions. Sur la Côte-Nord, les travailleurs ont protesté contre l'élimination de positions dans les services d'urgence à Sept-Îles, laquelle cause le chaos dans les salles d'urgence. Dans le Bas-Saint-Laurent, les travailleurs de la santé ont dénoncé la coupure de l'ordre de 20 millions \$ qui va affecter la région dans l'année qui vient, une coupure qui vient s'ajouter à celle de 17 millions \$ déjà imposée. Ils ont dit que la situation est carrément devenue intenable et met

en péril travailleurs et patients. Le burn-out et l'épuisement parmi les travailleurs sont devenus chose commune. Les coupes sont faites dans des secteurs comme les soins intensifs où des lits sont fermés et les unités qui traitent des problèmes de maladie mentale. Dans une municipalité, la dernière position encore en place de soins infirmiers en santé mentale a même été éliminée.

La Loi 10 centralise la prise de décision dans le système de santé dans les mains des gestionnaires nommés par le ministre et en prive toujours plus les travailleurs qui sont ceux qui fournissent les services. Les gestionnaires gardent leur position seulement s'ils font l'affaire du ministre qui leur demande d'agir comme des PDG du secteur privé uniquement intéressés à la colonne des chiffres. Afin de réduire les salaires sans tenir compte de l'impact que cela aura sur les services et le maintien de l'expertise publique, ces gestionnaires de type PDG doivent centraliser l'administration en éliminant des milliers de positions dans les départements des finances, de la paie, des achats et dans d'autres départements.

Le gouvernement prépare aussi des attaques contre les professionnels et les techniciens. Un exemple en est le projet Optilab qui vise à centraliser les laboratoires médicaux afin d'éliminer des centaines d'emplois. Le ministre de la Santé Gaétan Barrette a parlé à maintes reprises d'une « surconsommation » de tests de laboratoire, de rayons X, de tests de sang et d'autres tests du genre qui selon lui sont inutiles. Le ministre dit que les médecins de famille passent trop de temps à faire des examens médicaux et de la médecine préventive au lieu de se concentrer sur ceux qui selon lui « ont de vrais problèmes médicaux ». Le projet Optilab repose sur la technologie la plus coûteuse fournie par les entreprises privées spécialisées en technologie de laboratoire et sert à

détourner les fonds du système de santé vers leurs intérêts privés. À cause de cette centralisation qui est faite au bénéfice des entreprises privées, les services de laboratoire qui sont présentement disponibles dans les hôpitaux sont réduits au minimum et plusieurs positions de travailleurs de laboratoire sont éliminées.

La Loi 10 a également centralisé les Centres jeunesse en les mettant sous la gestion directe des nouveaux Centres intégrés de santé et de services sociaux. Les travailleurs de plusieurs Centres jeunesse ont récemment dénoncé la réduction des services qui y sont offerts, laquelle a un impact sérieux sur leurs conditions de travail et le bien-être des jeunes. Les effectifs y sont inadéquats et les charges de travail deviennent impossibles et les actes de violence contre le personnel augmentent.

Les travailleurs rapportent aussi qu'en vertu de la Loi 10, la capacité même limitée qu'ils avaient précédemment de traiter des problèmes avec les autorités locales disparaît tout à fait. Les travailleurs font maintenant affaire localement à des gens sans pouvoir qu'on appelle des coordonnateurs. Les travailleurs les appellent plutôt des « boîtes aux lettres » parce que tout ce qu'ils font c'est recevoir des rapports et des plaintes alors que les travailleurs ne reçoivent pas de réponse. Les travailleurs se font dire que leurs plaintes sont à l'étude, mais il n'existe aucun espace ni aucune avenue pour discuter de ces questions de façon concrète et régler les questions.

Un des traits les plus importants de la Loi 10 est qu'elle canalise toutes les ressources dans les services médicaux qui sont les plus profitables aux monopoles mondiaux. Cette tendance, couplée à la réduction des investissements dans le système de santé, éloigne toujours davantage le système de santé de son mandat profond qui doit être de fournir des soins de santé complets à tous. La Loi restreint aussi la capacité des travailleurs d'avoir un mot décisif à dire et d'exercer un contrôle sur le travail qu'ils font et les problèmes qui surviennent. Il en résulte le chaos et la paralysie dans le secteur.



Le gouvernement considère aussi comme étant un « fardeau administratif » l'existence de travailleurs organisés et de syndicats dans le système de même que l'existence de toute prise de parole et de mesure de contrôle par les travailleurs. La Loi 10 impose la restructuration des affiliations syndicales à l'échelle de tout le système de santé, ce qui est une ingérence inacceptable dans leur droit de s'organiser sur la base de leur propre pensée, de leurs propres opinions et de leurs besoins. Dans le contexte de la centralisation des établissements de santé dans ce qui revient en pratique à un seul méga-établissement par région, il ne peut exister qu'un seul syndicat par établissement pour chacune des quatre catégories d'emplois qui sont : (1) personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires, (2) personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers, (3) personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration, (4) techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux.

Le gouvernement demande que les travailleurs de la santé revotent sur leur affiliation syndicale selon les catégories d'emplois dans le système de santé afin d'en faire triompher une seule, ce qui constitue une façon délibérée de perturber la vie des organisations des travailleurs y compris dans leurs relations avec les autres. Les travailleurs dénoncent cette ingérence dans leurs affaires syndicales et demandent qu'elle prenne fin.



Les effets des coupures du gouvernement dans les transferts en santé au Nouveau-Brunswick

- Entrevue avec Daniel Légère, le président de la section du Nouveau-Brunswick du Syndicat canadien de la fonction publique -

Forum ouvrier : Dans un communiqué émis récemment par le Conseil des syndicats hospitaliers du Nouveau-Brunswick (CSHNB) et le SCFP du Nouveau-Brunswick, tu dis craindre que le gouvernement fédéral soit en train de sous-financer les soins de santé afin d'accélérer la privatisation des services. Peux-tu nous en dire plus ?

Daniel Légère : Les coûts encourus par le système de santé, certainement en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick qui est la province où la population vieillit le plus vite, augmentent constamment. Les pressions qui s'exercent sur le système de santé augmentent elles aussi. On assiste donc à l'augmentation de ce qui en coûte pour livrer les soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick. Le fait de ne pas accroître les taux d'augmentation des transferts de 3 % à 6 % ne va qu'aggraver les problèmes. [*Les transferts fédéraux vont chuter en 2017 d'un taux garanti de croissance annuelle de 6 % à un taux lié à la croissance économique avec un plancher minimum de 3 %- note de la rédaction.*]

Nous sommes très inquiets à l'idée de voir les soins de santé privés prendre de la place au Nouveau-Brunswick, ce qui va mener à un système de santé à deux vitesses. Ceux qui ont la capacité de payer vont passer devant les autres en allant au privé.

L'autre inquiétude que nous avons c'est que la privatisation draine les ressources humaines. Toutes les provinces, je crois, vivent ce problème, mais il est certainement très aigu dans les provinces de l'est alors qu'il est déjà difficile de recruter de nouveaux médecins et de les garder dans nos communautés, en particulier les communautés rurales. En ce moment au Nouveau-Brunswick, il y a des milliers de personnes qui n'ont pas de médecin de famille. Si le privé vient nous faire la concurrence pour les ressources humaines, ce problème ne va qu'empirer.



Au Nouveau-Brunswick, il existe de longues listes d'attente pour les chirurgies. Un des facteurs qui explique cela, du moins en partie, c'est l'exode démographique que nous connaissons du nord vers le sud de la province, surtout dans les communautés francophones. Nous appelons cela la deuxième déportation. Les jeunes quittent la péninsule acadienne pour Moncton et Dieppe où les occasions d'emplois sont meilleures, ce qui en retour exerce une pression supplémentaire sur le système de santé. La population de nos centres urbains augmente rapidement.

Il existe aussi un problème en ce qui concerne les ressources humaines, comme je viens de le mentionner, les ressources humaines nécessaires pour livrer les services de santé. Le troisième

problème est le financement. Nous faisons face à ces trois problèmes, le financement, les longues listes d'attente et le manque de médecins. La décision du gouvernement en ce qui a trait aux transferts rend ces problèmes encore plus aigus. Certainement en tout cas le problème des ressources humaines et financières.

Nous sommes également inquiets de l'intention de notre gouvernement provincial d'accueillir les bras ouverts une clinique de plasma rémunéré qui devrait s'ouvrir à Moncton. Selon nous, cela va éroder notre système public d'approvisionnement en sang et c'est un geste de privatisation. Les produits sanguins sont une composante de notre système de santé et nous essayons d'attirer l'attention publique sur cette intention en expliquant pourquoi elle est néfaste selon nous. En ce moment, donner du plasma sanguin est un geste bénévole, non rémunéré. Le gouvernement est en train de proposer qu'une entreprise privée rémunère les gens qui vont donner du plasma sanguin au Nouveau-Brunswick. Cela ne peut qu'éroder notre système public en matière de sang et de produits sanguins. On sait par expérience que cette compagnie établit ses cliniques dans les quartiers où elle peut attirer les membres les plus vulnérables de la société.

En plus de cela, n'avons-nous pas dépensé des millions de dollars pour la Commission Krever ?

[*La Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada ou Commission Krever a été créée par le gouvernement fédéral en 1997 - note de la rédaction.*] Nous nous souvenons tous du scandale du sang contaminé dans les années 1980. Le rapport de la Commission a fait état de cinq principes qu'il faut respecter. Un de ces principes c'est que le don de plasma sanguin ne doit absolument pas être rémunéré



La lutte contre la précarité du travail et pour de meilleurs salaires

Grande manifestation pour réclamer des changements à la législation du travail de l'Ontario

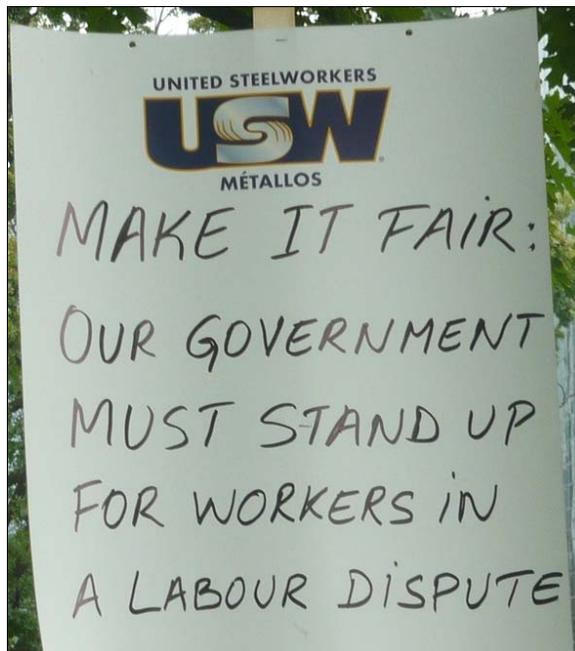


Cinq mille travailleurs se sont rassemblés à Queen's Park à Toronto le 1er octobre pour revendiquer une législation du travail en Ontario qui réponde aux besoins de la classe ouvrière, en particulier

des travailleurs marginalisés dans les secteurs dits précaires. Un grand nombre de travailleurs sont venus par autobus des quatre coins de la province -- Ottawa, Alexandria, Thunder Bay, Sudbury, Barrie, Windsor, St. Catharines, Cambridge, Hamilton et plusieurs autres communautés. Les différents contingents sont partis du Steelworkers' Hall et d'Allan Gardens et ont marché jusqu'à Queen's Park.

Parmi les participants, il y avait des travailleurs de l'hôtellerie, de l'alimentation, des bibliothèques, des aéroports et des établissements scolaires qui subissent tous les conséquences de la sous-traitance et du travail à temps partiel sans véritable protection légale et sans le respect des normes établies. Les travailleurs sont confrontés à des lois du travail qui défendent les intérêts des monopoles privés et de l'oligarchie financière. Souvent la législation du travail n'offre pas aux travailleurs les protections minimales. Un grand nombre de travailleurs présents étaient des jeunes et des immigrants embauchés dans des secteurs de l'économie où les travailleurs sont très vulnérables.

Les orateurs ont exigé que l'examen sur les lois du travail entrepris par le gouvernement ontarien mène à l'adoption de lois qui protègent les travailleurs les plus vulnérables et qui contribuent à mettre fin aux abus et aux attaques.



Un des orateurs a relaté son expérience dans l'industrie de la transformation alimentaire où les travailleurs ont fait la grève pendant 22 mois avant d'en arriver à une entente avec l'employeur. D'autres ont fait part de l'expérience des travailleurs d'hôtellerie qui travaillent dans des hôtels où se côtoient des travailleurs syndiqués et non syndiqués, d'ânés qui sont de plus en plus obligés de travailler dans des emplois précaires parce qu'ils n'ont pas les moyens de prendre leur retraite, ainsi que des obstacles légaux à surmonter dans l'organisation des travailleurs collégiaux à temps partiel.



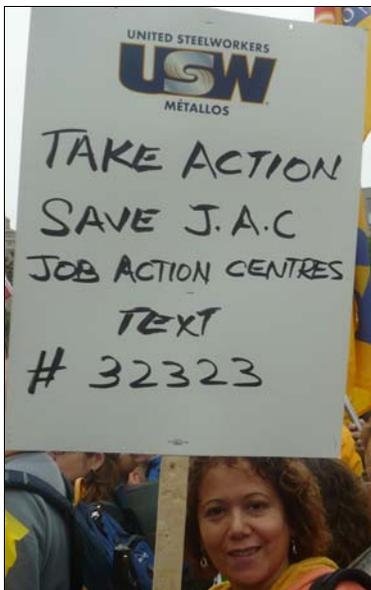
Les pancartes et les bannières des participants exprimaient haut et fort les revendications des Ontariens que les gouvernements affirment les droits des travailleurs plutôt que d'en faciliter la violation. Il y avait la revendication d'un salaire minimum à 15 \$ et aussi de congés de maladie payés, d'une législation qui interdirait aux employeurs le recours aux travailleurs de remplacement et qui permettrait l'accréditation par vérification des cartes d'adhésion pour contrecarrer l'ingérence de l'employeur durant les campagnes de syndicalisation. Il y avait aussi des revendications pour une période de repos obligatoire entre quarts de travail, des normes provinciales touchant aux avantages sociaux et à

la sécurité d'emploi pour l'ensemble des travailleurs à temps partiel, contractuels et à temps plein, ainsi qu'un plus grand contrôle des changements fréquents de contrats de sous-traitance.[1] Une des questions soulevées a été la nécessité pour les gouvernements d'appliquer de façon proactive les

lois qui en principe existent déjà pour protéger les travailleurs.

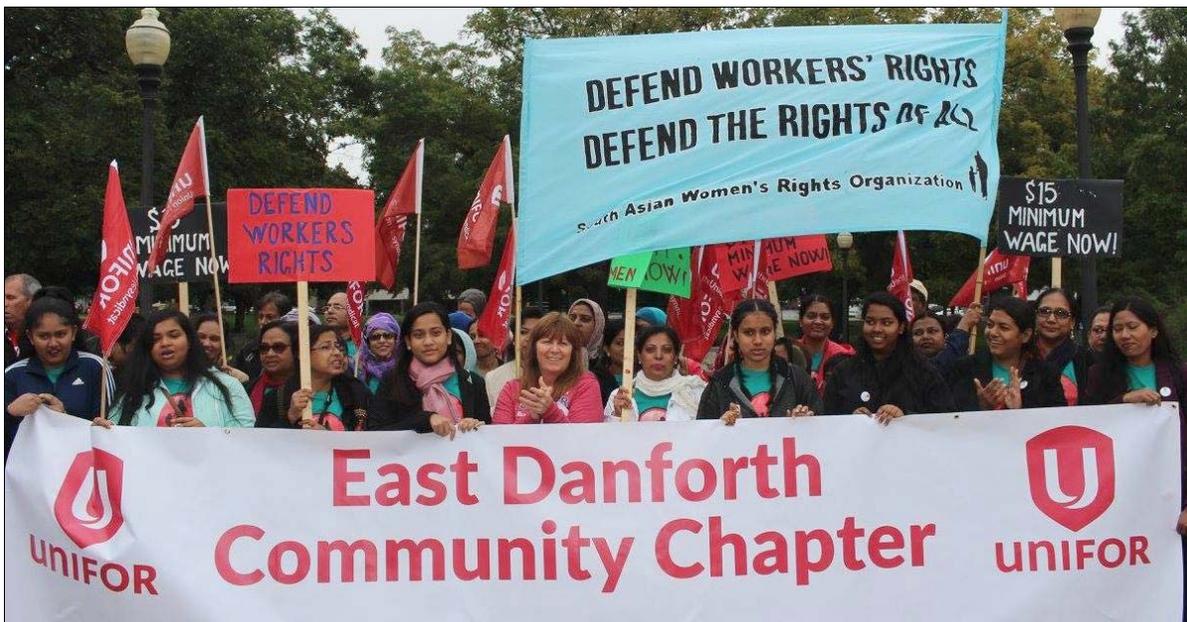








Des femmes de la communauté bangladaise revendiquent du travail non précaire et de meilleurs salaires



Un contingent de cinquante personnes, en grande majorité des femmes immigrantes bangladaises qui travaillent dans les emplois précaires et mal payés, a été mobilisé pour le rassemblement de Queen's Park par le chapitre de la communauté d'East Danforth d'Unifor (Unifor-EDCC) et par l'Organisation des droits des femmes de l'Asie du Sud (SAWRO).

Nous publions une partie du discours de Shapla Yesmine, présidente d'Unifor-EDCC, et de Husna Sweet, secrétaire-trésorière du chapitre, au rassemblement d'Unifor à Allen Gardens.

« Nous représentons une communauté de femmes immigrantes qui avons été obligées de travailler

dans des emplois précaires et mal payés en marge du marché du travail. Les femmes de notre communauté veulent mettre fin à cette marginalisation. Nous voulons des modifications à la *Loi sur les normes d'emploi* pour que les employeurs soient forcés de respecter notre dignité humaine et nos droits en tant que travailleuses. Nous voulons de vrais emplois et des salaires décents -- en commençant par une augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure.

« Les immigrants ne quittent pas leurs foyers et leurs familles pour venir au Canada vivre dans la pauvreté, comme des parias. Lorsque je suis partie du Bangladesh, j'espérais trouver un emploi à un salaire aux normes canadiennes qui m'aurait permis de travailler fort pour permettre à ma famille de bénéficier d'un niveau de vie canadien. Mais c'est loin d'être la réalité pour un grand nombre de nouveaux arrivants.

« J'ai travaillé pendant douze ans à des emplois à salaire minimum dans les secteurs du commerce et de l'industrie légère. Pendant toutes ces années, j'ai dû travailler soixante heures par semaine à trois emplois différents seulement pour assurer ma survie, tentant tant bien que mal de payer mon loyer et mes factures sans jamais pouvoir consacrer du temps à ma vie familiale. Cette vie n'a rien d'humain. Ce n'est pas ce que j'espérais lorsque je suis venue au Canada.

« Un grand nombre de femmes de notre communauté vit la même situation que moi ou pire encore. Les gens de notre communauté sont vulnérables à la surexploitation par les employeurs parce que nous sommes de nouveaux arrivants dans un marché de travail déjà engorgé. Aussi, nous sommes aux prises avec un recours abusif au travail à temps partiel, aux agences de placement et aux systèmes salariaux et d'avantages sociaux à deux vitesses des employeurs. Cette situation donne aux employeurs le pouvoir de bafouer nos droits au travail et notre dignité humaine. Même les normes juridiques d'emploi les plus minimales sont violées avec impunité. Une action gouvernementale est nécessaire pour empêcher les employeurs de se servir de leur pouvoir de marché accru pour s'en prendre aux travailleurs.

« Les mesures suivantes doivent être prises par le gouvernement pour améliorer la vie de notre communauté :

- augmenter immédiatement à 15 \$ l'heure le salaire minimum pour qu'il soit d'un minimum vital ;
- restreindre le recours de l'employeur au travail à temps partiel et aux horaires abusifs ;
- restreindre le recours des employeurs aux agences de placement et examiner le fonctionnement de ces agences ;
- exiger des employeurs qu'ils accordent les mêmes salaires et avantages sociaux aux travailleurs qui font le même travail ;
- appliquer avec rigueur la *Loi sur les normes d'emploi*.



« L'action que nous menons aujourd'hui démontre que le mouvement syndical et la communauté reconnaissent la nécessité de lutter ensemble contre les employeurs qui veulent transformer le Canada en une économie de faibles salaires. Les travailleurs syndiqués mènent un combat pour défendre des salaires et des conditions de travail conformes aux normes canadiennes et nous, travailleuses précaires, luttons pour atteindre ces normes.

« Nous sommes tous ensemble dans cette lutte ! Le peuple uni ne sera jamais vaincu ! »

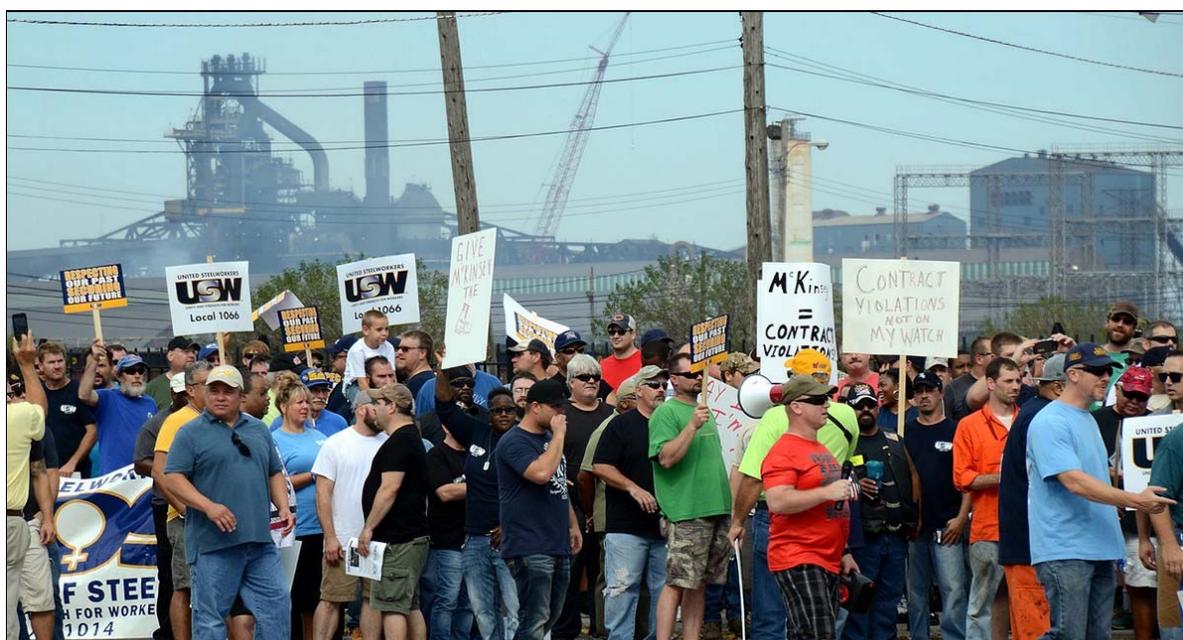
Note

1. Les changements fréquents de contrats de sous-traitance font en sorte que lorsque les services sont confiés à de nouvelles mains il en résulte souvent des pertes d'emplois, des baisses de salaires et une détérioration des conditions de travail. Généralement, suite à ces changements, les conventions collectives sont mises à la poubelle et les travailleurs doivent s'organiser à nouveau pour renégocier leur convention. C'est un des problèmes qui ont été soulevés par le contingent des travailleurs de l'aéroport Pearson International qui a participé au rassemblement.



L'existence précaire des métallos actifs et à la retraite

Les travailleurs résistent aux attaques de US Steel



Manifestation à l'aciérie Gary Works de US Steel le 26 août 2016

La mort de Jonathan Arrizola à L'aciérie de US Steel de Gary, dans l'Indiana, s'est produite à peine quelques semaines après les manifestations des métallos contre la détérioration des conditions de travail. Les congédiements et démissions des travailleurs de l'entretien et la sous-traitance de leur travail étaient à l'origine de ces manifestations à la fin d'août et en septembre.

À Gary Works, US Steel a congédié 75 travailleurs d'entretien et en a rétrogradé 200 autres au rang de journaliers avec des coupures de salaire allant de 7 \$ à 9 \$ de l'heure. Les métallos disent que l'objectif ultime de cette campagne antiouvrière est

de remplacer les travailleurs d'entretien par des travailleurs à contrat qui n'appartiennent pas aux syndicats locaux de l'usine, qui reçoivent des salaires et des avantages sociaux plus bas et qui ne



sont pas membres des régimes de retraite. Les métallos disent aussi que des centaines de tâches d'entretien qui doivent être faites ne le sont pas et que l'entretien préventif qui est effectué est minime. Ces mesures mettent en péril la sécurité des travailleurs qui craignent avec raison que d'autres tragédies se produisent.

Les métallos de Gary Works et leurs alliés ont répliqué à ces atteintes à leurs droits et leur sécurité en tenant des manifestations et d'autres actions. Des centaines de métallos se sont rassemblés à de multiples reprises au centre-ville de Gary et ont marché vers les barrières de Gary Works pour exprimer leur opposition.

Les métallos ont le sentiment que s'ils ne résistent pas aux mises à pied, à la sous-traitance et aux autres atteintes à leurs droits, US Steel va multiplier les mesures antiouvrières dans tout son empire. Ils sont déterminés à y mettre fin. La mort à l'usine de leur collègue métallo Jonathan Arrizola a bouleversé tout le monde et démontré qu'il est encore plus urgent de résister aux attaques contre leurs droits et leur bien-être.



Manifestation à l'entrée de l'aciérie Gary Works le 26 août 2016

(Pour plus d'information sur la mort tragique de Jonathan lire le numéro du 6 octobre de *Forum ouvrier*)



C'est le temps de donner une nouvelle direction et un nouvel objectif à l'économie

Qui est responsable ? Que doit-on faire ?

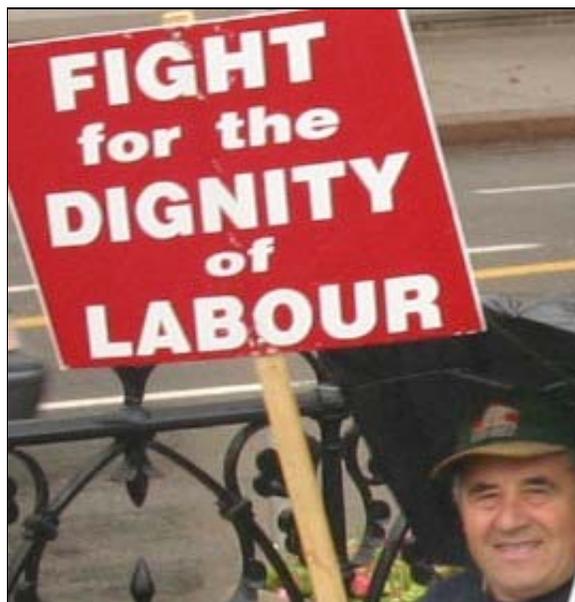
Une lutte des idées a éclaté entre les barons de l'acier et les métallos sur la question de qui est responsable de la crise dans le secteur de l'acier et ce qu'il faut faire. Le secteur de l'acier a besoin d'être revitalisé de sorte à permettre aux métallos de travailler et de produire la richesse sociale nécessaire à l'existence collective de la classe ouvrière et aux intérêts généraux de la société. Les travailleurs mis à pied et les retraités ne doivent pas être laissés à eux-mêmes pour subvenir à leurs

besoins. L'économie moderne de la production industrielle de masse socialisée est à ce point productive que les riches l'accusent même de surproduction bien qu'un grand nombre de travailleurs se trouvent démunis et même dans le plus grand besoin. Le problème réside dans la direction et l'objectif périmés d'une économie qui sert les riches aux dépens des travailleurs qui produisent la richesse.



Les métallos et les retraités subissent un assaut partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Les barons de l'acier et leurs gouvernements refusent d'assumer toute responsabilité pour la crise. Au Canada, US Steel Canada et Essar Steel Algoma se sont placés sous la frauduleuse protection de la faillite dans laquelle les emplois, les régimes de retraite, les avantages sociaux et les installations de production tombent dans la mire des riches prédateurs. Aux États-Unis, les mises à pied sont nombreuses alors que le secteur va de crise en crise.

US Steel a mis à pied 1 600 métallos à Granite City Works en décembre et en janvier derniers, lesquels ont rejoint les 400 autres travailleurs ayant perdu leur emploi en avril l'an dernier. Granite City est une communauté de la grande région de Saint Louis. Les sections locales 50 et 1899 du Syndicat des Métallos ont dit que la plupart de leurs membres ont épuisé leurs prestations de chômage et que plusieurs se retrouvent maintenant sans avantages sociaux en matière de santé. US Steel n'a pas dit si l'usine va rouvrir bientôt ni même qu'elle va rouvrir. Comme les emplois industriels sont peu nombreux à Saint Louis et que les programmes sociaux du gouvernement le sont encore moins, de nombreux métallos doivent demander la charité pour subvenir aux besoins de leurs familles. Une situation aussi désespérée est inacceptable dans un pays développé doté d'une grande production de masse industrielle socialisée. De telles situations abondent, mais se limiter à en parler ne change rien à l'urgence de la situation et aux maux qui frappent les travailleurs et ne va pas donner lieu à une nouvelle direction prosociale. Pour développer cette nouvelle direction, les travailleurs doivent s'organiser et lutter pour en faire une réalité.



Les barons de l'acier en Amérique du Nord et leurs gouvernements sont aux postes de commande mais ils nient toute responsabilité pour la crise. Ils refusent avec lâcheté d'accepter la responsabilité de ce qu'ils ont fait et blâment plutôt des représentants chinois situés à des dizaines de milliers de kilomètres d'ici. Les barons de l'acier et leurs représentants refusent d'assumer leurs responsabilités bien qu'ils aient été aux postes de commande depuis le début. Ce ne sont que des lâches qui refusent d'être tenus responsables du tort qu'ils ont causé à la classe ouvrière et à l'environnement naturel et social et d'accepter que le changement prosocial est nécessaire et urgent depuis un bon moment. Ils ne sont intéressés qu'à défendre leur privilège de classe et à contrôler leur richesse sociale et leurs empires. Ils cherchent à se laver les mains des problèmes qu'ils ont causés aux retraités, aux travailleurs et à leurs communautés de même qu'à l'environnement. Les seules solutions qu'ils préconisent - et ce ne sont pas des solutions - sont d'exiger des concessions des travailleurs et d'attaquer les Chinois, ce qui est bien commode mais cruel et stupide et rempli de dangers. Ce sont ces barons de l'acier qui sont aux postes de commande aux États-Unis, au Canada et au Mexique, et non les barons de l'acier chinois. On ne pourra trouver de solution qu'ici-même, dans les pays de l'Amérique du Nord et non pas dans un pays lointain où nous n'avons ni le pouvoir de changer la situation ni le droit de nous ingérer dans la vie et dans les affaires politiques d'un peuple.

Les solutions débutent ici, dans nos propres pays et nos économies. Le problème réside dans la direction étroite de l'économie qui sert les riches et leur appétit insatiable aux dépens de la classe ouvrière ! C'est cela qui doit changer ! Les travailleurs doivent affirmer que cette économie leur appartient en luttant pour une nouvelle direction qui cesse d'enrichir les quelques-uns aux dépens du plus grand nombre et qui commence à servir et à garantir les besoins et le bien-être des travailleurs tout au long de leur vie.

Arrêtez de payer les riches !

Augmentez les investissements dans les programmes sociaux !

C'est le temps d'une nouvelle direction pour l'économie qui cesse d'enrichir les quelques uns et qui commence à servir les travailleurs, ceux qui produisent la richesse sociale.



NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca